



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-22

Membres : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 avril 2023

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Pala Henri, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis, Marçais Bertrand

Excusé : Champroy Nahoum,

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

### Atelier périscolaire 2022-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de faire intervenir l'association BCUS de Saint-Léonard-de-Noblat dans le cadre du périscolaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide par tacite reconduction :

- Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et BCUS de Saint-Léonard-de-Noblat
- Donne autorisation de faire des ateliers tous les ans pendant le temps périscolaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CERTIFIE EXECUTOIRE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 7 avril 2023  
Le MAIRE, Valadas Hervé

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.*